

## EDITORIAL

L'année 2010 s'achève et comme chaque fin d'année le Journal Municipal vient vous rendre compte de la finalisation des projets prévus dans le budget de l'année, mais cette fois aussi donner des explications sur des sujets douloureux comme les impôts payés par les Bêlarganais.

Nous parlerons plus loin des projets devenus réalités durant cette année 2010.

Je souhaite expliquer l'augmentation des impôts dits locaux (toujours difficile à avaler !) dans notre commune. Plusieurs personnes m'ont demandé des explications, surprises par la hausse de cette année.

Si vous épilchez consciencieusement votre feuille d'impôts, vous avez pu vous rendre compte que la commune n'a pas augmenté ses propres taux et que ce sont les bases locatives dont la revalorisation est votée chaque année par le Parlement dans la loi des Finances qui provoquent la hausse (il faut, bien sûr, y ajouter l'incidence de l'augmentation des taux de la Région et du Département).

Mais cette année, notre feuille d'impôts s'est « enrichie » d'une nouvelle colonne : il s'agit de celle réservée à l'intercommunalité. Pourquoi un nouvel impôt communautaire (dit taxe additionnelle ou fiscalité mixte) ?

Les ressources de la Communauté des Communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH) connaissent une profonde évolution suite à la loi qui réforme les collectivités locales.

Jusqu'à cette année le financement des projets de la CCVH s'est appuyé sur le dynamisme du produit de la Taxe Professionnelle à taux unique (TPU) mise en place en 2002 sur notre territoire et sur un recours à l'emprunt. La suppression de cet impôt local en 2010, même si l'Etat promet des compensations, est lourde de conséquences.

Dans ce contexte, et comme la plupart des autres intercommunalités, elle s'est dotée, pour la première fois cette année, d'une ressource qui lui est propre, perçue directement auprès des contribuables avec les autres impôts locaux.

Les compétences de la CCVH s'étendent : tourisme, habitat, urbanisme, cadre de vie, culture, petite enfance, enfance... c'est une évolution inéluctable et déterminante pour notre avenir même si je considère que l'identité communale doit rester forte : elle reste un échelon indispensable. Il faut ajouter le désengagement de l'état, par exemple les services de la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) ex DDE et le non remplacement des personnels partant à la retraite : on se dirige vers un traitement des dossiers d'urbanisme avec l'aide de la CCVH.

Double peine pour les citoyens que nous sommes : contraints de payer pour des services que l'Etat ne nous rend plus alors que les impôts dus à l'Etat ne baissent pas !!

Pour terminer sur une note plus optimiste, je voudrais saluer la présence de nombreux enfants encadrés par 2 enseignantes, Anne Manca et Christelle Gil et entourés de leurs parents lors de la commémoration du 11 Novembre 1918. Cela a donné la plus belle assistance vue depuis bien longtemps autour de notre monument. Les enfants ont été très attentifs et nous remplissons alors, tous, par notre présence, notre devoir de mémoire en passant le témoin aux plus jeunes.

Noël approche, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter à tous de belles fêtes de fin d'année.

Le Maire            Jean-Claude MARC

## SOMMAIRE :

REALISATIONS DE L'ANNEE.....	3
LA STATION D'EPURATION .....	3
LA MODIFICATION DU POS (carte du POS en fin de journal).....	5
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE .....	5
AUTOUR DE L'ECOLE.....	5
CREATION DES RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) .....	6
PETITS BELARGANAIS et PETITES BELARGANAISES, A VOS KIMONOS !.....	6
FÊTE NATIONALE .....	6
PETITE MISE AU POINT SUR LE COMITE DES FÊTES .....	7
LES NOUVELLES DE LA PAROISSE.....	7
BIBLIOTHEQUE.....	7
COMITE DES FÊTES .....	7
LA SOPHIE BELARGANAISE PETANQUE.....	8
L'HAMEÇON INDEPENDANT (PÊCHE) .....	8
REPAS DES SENIORS.....	9
LE MOT DE MAUVAISE HUMEUR.....	9
ETAT CIVIL.....	9
LES ARTISANS ET COMMERÇANTS.....	10

## REALISATIONS DE L'ANNEE

Les projets de l'année ont tous été réalisés sans surprise aucune.

- La réhabilitation de la décharge Route de Plaissan (nous ne voulons pas trop nous avancer, mais il semble que le remodelage des déchets en forme de dôme et le creusement d'un fossé important tout au long de la route permettent d'espérer que cet endroit restera propre à l'avenir).
- La réfection de la rue des Barrys et du chemin du Champ du Four avec l'enfouissement des fourreaux des réseaux secs (électricité et téléphone) mais il faut toujours attendre le bon vouloir de France Télécom pour la disparition des lignes aériennes.
- Le portail du cimetière (entrée est).
- Les grilles de protection du petit local salle des fêtes.
- L'aménagement de la place de l'aire.
- Le puits éolien (même si quelques détails chagrinent encore l'architecte du patrimoine Mr Fiore)
- La station d'épuration (STEP) fonctionne depuis la mi-juillet (elle fait l'objet d'un chapitre à part).
- L'école numérique.
- Busage et remblais du fossé chemin des Cares.
- Mise en sécurité par des barrières place de la République et achat de grandes jarres pour la place du Griffon, et la place du monument aux morts.

Les investissements 2010 de notre commune - hors puits éolien (financement Conseil Régional, Conseil Général, CCVH, Fondation du Patrimoine avec l'aide des dons de la population) et STEP (prise en charge par le SIVU Bélarga Campagnan) - s'élèvent à la somme de 173958 €.

On peut y ajouter les travaux faits en régie par le nouvel employé communal, Jérôme Allingry, comme la réfection du grillage entre le terrain de tennis et le traiteur Vatou, le nouvel aménagement autour du monument aux morts, la remise en état du portail ouest du cimetière, la création d'un véritable atelier dans la remise municipale, etc...

## LA STATION D'EPURATION

Depuis le 15 juillet dernier, la nouvelle station d'épuration commune aux villages de Bélarga et de Campagnan est en fonctionnement. Les deux stations précédemment en activité ont été entièrement démantelées et nettoyées.

Cette station d'épuration d'une capacité de 1770 EH (équivalent habitants) et de 2040 EH en période estivale traite les eaux usées domestiques rejetées dans le réseau communal par filtres plantés de roseaux.

Le fonctionnement est le suivant : les eaux domestiques du village sont toutes collectées vers un poste de relevage (situé au bout de l'ancienne aire de repos) et renvoyées vers la nouvelle station. Les eaux sont alors prétraitées par un dégrilleur retenant les débris grossiers puis sont dispersées sur les différents lits (trois au total) de façon alternative.

Les lits filtrants composés de couches de graviers de diamètre différent et aérés par des roseaux plantés en surface permettent l'oxygénation des bactéries aérobies qui assurent la décomposition organique. Les matières en suspension ne percolant pas forment une « croûte » qui sera collectée tous les dix à quinze ans et transformée en terreau.

Les eaux subissent alors un deuxième passage sur les lits par l'intermédiaire d'un regard de circulation. Une fois filtrées, les eaux sont envoyées vers un fossé de graviers encore filtrants et planté d'espèces aquatiques qui permet, en sortie de ce fossé, d'obtenir le niveau de rejet demandé par le SATESE et l'agence de l'eau.

Dans un but d'améliorer encore plus le niveau de rejet, les eaux sont envoyées vers un fossé de dissipation d'une longueur de 120 m et planté lui aussi d'espèces végétales aquatiques.

Les eaux ainsi épurées sont rejetées vers le Dardaillon.

Les trois lits actuels représentent une surface de 2500m<sup>2</sup> et la surface totale de l'ouvrage représente 3500 m<sup>2</sup> car l'emplacement d'un quatrième lit a été prévu pour permettre une extension future de la station d'épuration.

L'ensemble de l'ouvrage a été végétalisé par ensemencement, arbustes et arbres qui sont alimentés en eaux filtrées de la station par un système d'arrosage automatique.

Le coût de cette station est de 854962 € HT financé par le Conseil Général à hauteur de 30%, l'agence de l'eau à hauteur de 30% et le reste par les différents revenus du SIVU à savoir principalement les taxes de raccordement et un prêt bancaire.

L'entretien de la station (pour sa partie technique) et des réseaux communaux a été confié à la SAUR et l'entretien des lits et des espaces verts est réalisé en régie par les employés communaux.

Le fonctionnement simple et performant de la station sera renforcé par la vigilance de chacun à respecter le type de rejet accepté par le réseau des eaux domestiques et rappelé à cet effet par un règlement d'assainissement disponible dans chacune des mairies et applicable à tous les habitants des communes de Bélarga et de Campagnan.

Il est prévu d'organiser au printemps prochain une journée portes ouvertes afin que les habitants qui le souhaitent puissent venir voir et mieux comprendre le fonctionnement de la station. De même une inauguration aura lieu, la date n'étant pas à ce jour fixée, nous vous le ferons savoir par voie d'affichage.

C.LANGREE, S.DIAZ, J-P ALCARAZ, J-C MARC



## LA MODIFICATION DU POS (carte du POS en fin de journal)

Après l'enquête publique de juin-juillet 2010 et le rapport favorable rendu par le commissaire enquêteur Mr LOISEL, notre POS a vu ses règlements modifiés en zone UB et en zone II NA.

La zone UA représentant le village ancien conserve le même règlement.

A- Les modifications du règlement de la zone UB portent sur l'augmentation du COS (coefficient d'occupation des sols)

- 1- de 0,20 à 0,30 dans le cadre d'opération d'ensemble sur des terrains de plus de 3 000 m<sup>2</sup>.
- 2- de 0,20 à 0,50 pour la construction de logements à vocation sociale.

B- Les modifications du règlement de la zone IINA portent sur l'augmentation du COS

- 1- De 0,20 à 0,30 dans le cadre d'opération d'ensemble sur des terrains de plus de 10 000 m<sup>2</sup>.
- 2- De 0,20 à 0,50 pour les constructions de logements à vocation sociale.

C- La suppression de la superficie minimale de 1 000 m<sup>2</sup> des parcelles composant un lotissement, ceci pour être cohérent avec les lois SRU (solidarité et renouvellement urbain).

Dans le cas du lotissement des « Arbousiers » qui se trouve en zone II N A, celui-ci garde le règlement établi à l'origine en 2002 : c'est-à-dire des parcelles d'une superficie minimale de 1 000 m<sup>2</sup> avec 1 seul logement, et ce jusqu'à fin 2012. Si les colotis souhaitent conserver cette règle, ils devront, avant cette date, l'avoir demandé, et ce, à une majorité d'au moins les  $\frac{3}{4}$  des colotis.

Il reste effectivement 4 parcelles non construites appartenant à un même propriétaire dont il faudra tenir compte.

Les lotissements prévus en zone UB « les Berges de l'Hérault » et en zone IINA « le Domaine des Vignes » sont en cours de gestation. Ces vignes transformées en lotissement se trouvent à l'intérieur des zones constructibles du POS.

Dés lors qu'une demande est présentée dans les règles, la mairie est tenue de l'accepter, sous peine de s'exposer à un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif.

Alors tous nos efforts portent sur la promotion d'une urbanisation de qualité avec notamment des aménagements paysagers, le choix des candélabres par exemple...

Le Maire Jean-Claude MARC

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La mise en place du PCS touche à sa fin. L'entreprise qui a aidé à créer ce document va terminer sa prestation.

Un exercice de simulation sur une catastrophe naturelle (hypothétique) sur Bélarga a été orchestré par l'entreprise IMSRV et certains élus. Ces derniers ont géré la situation avec tous les organismes de sécurité compétents (fictivement bien sûr). Il faut croire que cela s'est bien passé puisque personne n'en a entendu parler ! Ces événements peuvent arriver et afin de gérer au mieux ces situations difficiles un document appelé DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) va être remis à chaque famille. S'il vous plaît ne jetez pas ce document, il demande peu de place et peut rendre service. Notre souhait serait de ne jamais en avoir besoin.

Salvador DIAZ

## AUTOUR DE L'ECOLE

En septembre 2010, le regroupement pédagogique Bélarga Tressan comptait 117 élèves, 34 issus de Bélarga et 83 de Tressan.

47 enfants sont scolarisés à Tressan en 2 classes maternelles et 70 en 3 classes primaires à Bélarga.

Le personnel enseignant de l'école maternelle est stable : Alice Roucairol, Alexandra Djurovic et Nicolas Pinel restent fidèles au poste ainsi que les ATSEM, Valérie Costello et Christine Cazottes.

Au niveau primaire, Jean-Christophe Bort assure la Direction, Anne Manca a repris à temps plein et Christelle Gil, à qui nous souhaitons la bienvenue chez nous, a remplacé Klervi Lemestre partie vers un autre poste à Saint Jean de Fos.

Les enseignants de Bélarga sont aidés dans leurs tâches par un éducateur spécialisé, un maître du RASED et des assistants à la vie scolaire, personnes nécessaires pour l'intégration d'enfants handicapés et/ou en grande difficulté scolaire.

Comme chaque année, les projets éducatifs sont nombreux : jardin, cuisine, musées, stages de danse expos... Tous projets qui ouvrent les enfants vers le monde extérieur et à la culture, sans leur faire négliger les bases : lecture, écriture, calcul. Ces projets sont financés par les mairies et la coopérative scolaire.

Il est porté à votre attention que les mardis matin, en période scolaire, les parents d'élèves mettent en vente à la poste 2 pâtisseries « faites maison ». La recette de ces ventes est versée à la coopérative scolaire.

Roberte JULIEN

## **CREATION DES RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)**

Vous confiez déjà votre enfant à une assistante maternelle agréée ou vous recherchez un mode d'accueil.

Le RAM est depuis septembre à votre disposition. C'est un lieu d'accueil, d'écoute, de conseils, de soutien, d'échange et d'information aux parents, aux enfants et aux assistantes maternelles agréées. Vous souhaitez accueillir un enfant, il vous arrive de garder un enfant : vous trouverez au Relais toutes les **informations sur les démarches** pour l'agrément et les différents avantages de la profession d'Assistant(e) Maternel(le) agréé(e). Animé par Stéphanie COMPAGNET et coordonné par Nathalie BULINGE, le relais se trouve au domaine des 3 Fontaines commune du POUGET.

Pour tous renseignements 04.67.57.04.50., [stephanie.compagnet@cc-vallee-herault.fr](mailto:stephanie.compagnet@cc-vallee-herault.fr) ou [nathalie.bulinge@cc-vallee-herault.fr](mailto:nathalie.bulinge@cc-vallee-herault.fr)

Monique FLORES

## **PETITS BELARGANAIS et PETITES BELARGANAISES, A VOS KIMONOS !**

A compter du mardi 4 janvier 2011 à 17h45, venez pratiquer le judo à la salle des fêtes de Bélarga. Monsieur Pierre BOULAND ceinture noire de Judo et professeur expérimenté, animera des cours de baby-judo ouverts à tous les enfants de 4 ans et plus. Les parents sont également invités à venir assister au déroulement des cours.

Dans le courant de l'année nous vous informerons de diverses manifestations qui seront organisées afin de faire connaître cet art martial et certains autres.

Venez nombreux et « Hajimé ».

Cécile LANGREE

## **FÊTE NATIONALE**

Dans la continuité des années précédentes, le repas du 13 juillet avait pris place sous les arbres de la salle des fêtes, et comme les 2 autres années nous avons été gâtés par un temps clément. Cette année l'innovation est venue du menu, car, outre le buffet de salades, nous avons proposé un méchoui et ce fut délicieux et très apprécié. Le spectacle et la bonne odeur des moutons du Larzac farcis de semoule et légumes ont mis tout le monde en appétit. Le service assuré par l'équipe municipale est maintenant « presque » de la routine. Alors, le stress en moins, nous avons tous pris un grand plaisir à l'organisation de la soirée.

Nous avons déjà en tête le menu « inédit » du 13 juillet prochain.

Le lendemain l'apéritif républicain nous a tous réunis sous le soleil.

Monique FLORES

## **PETITE MISE AU POINT SUR LE COMITE DES FÊTES**

Afin de dissiper toute confusion, il est bon de rappeler que le Comité des Fêtes est une association comme les autres et ses liens avec la Mairie sont les mêmes que ceux des autres associations. Cependant devant le manque de Bélarganais bénévoles, certains membres de l'Equipe municipale se sont portés volontaires pour étoffer les effectifs du Comité afin que celui-ci, créé par Thérèse FIEVET en 2008, puisse continuer à animer le village. Les bonnes volontés sont les bienvenues...

Monique FLORES

## **LES NOUVELLES DE LA PAROISSE**

Les chrétiens de Bélarga vivent une période très riche sur le plan religieux. C'est la période de l'Avent. L'Avent est un temps de joie. L'allégresse qui entoure la préparation de la fête de Noël n'est pas forcément l'expression d'une joie artificielle et matérialiste. C'est la présence de Jésus qui nous demande de préparer sa venue, parce qu'il veut se donner à tous et à chacun y compris à ceux qui ne croient qu'au Père Noël.

Le 21 Novembre nous nous sommes retrouvés au Pouget dans la salle des Condamines pour un temps fort qui a réuni plus de 180 fidèles de nos paroisses. Les enfants et les adultes en préparation de leur baptême étaient nombreux. Après la célébration de l'Eucharistie un repas pris en commun a satisfait tous les présents.

Le 25 Décembre à 10h30 nous aurons à Bélarga la célébration de la messe de Noël, ce qui nous permettra de remercier le Seigneur pour l'année écoulée et d'émettre dans nos prières tous nos souhaits pour l'année à venir.

Meilleurs vœux à tous les Bélarganais.

Francis CUNY

## **BIBLIOTHEQUE**

Cette année la bibliothèque participe au Prix des incorruptibles, prix décerné par les écoliers, collégiens et lycéens de France.

Trois classes de Bélarga ont adhéré au projet, et les enfants participeront au vote national qui se déroulera en avril/mai. En février les petits Bélarganais pourront s'ils le désirent participer au Quizz ainsi qu'au concours d'illustration.

Le service lecture publique de la CCVH a obtenu la venue d'une illustratrice qui rencontrera les enfants en avril et leur parlera de son métier.

Pour mieux faire connaître les fonds musique et cinéma du réseau une séance de projection aura lieu fin janvier (titre du film à définir dans les prochains jours), nous comptons sur votre présence pour faire de cette manifestation une réussite.

Les responsables bénévoles Thérèse FIEVET- Marie-France DIAZ

## **COMITE DES FÊTES**

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé aux différentes manifestations de cette année, et sommes au regret de vous annoncer que nous ne sommes pas en mesure d'organiser le réveillon de la St Sylvestre faute de bénévoles au sein de notre association. En effet l'organisation de ce genre de manifestation nécessite une préparation qui se déroule sur plusieurs mois et une présence effective d'une majorité des membres le jour J pour veiller au bon déroulement de la soirée.

Enfin pour mettre fin à une idée reçue, je tiens à préciser que le Comité des Fêtes est une association régie par la loi 1901, et TOTALEMENT INDEPENDANTE de la Municipalité, bien que des membres, ou conjoints de membres du Conseil Municipal, se soient impliqués, à titre personnel, à nos côtés pour que Bélarga ne soit pas un village figé.

Le Bureau et les membres actifs vous souhaitent de passer de bonnes fêtes et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

La Présidente Thérèse FIEVET

## **LA SOPHIE BELARGANAISE PETANQUE**

La Sophie s'est réunie en assemblée générale le 19 novembre 2010. Après quelques mots de bienvenue du président, les lignes financières ont été détaillées par le trésorier Marc Antoni, elles présentent un bilan légèrement positif. Ensuite, nous avons retracé les compétitions qui ont émaillé la saison 2010.

Pour la deuxième année consécutive, nos joueuses et joueurs ont remporté le challenge inter-village. Nous avons participé au championnat des clubs de l'Hérault deuxième division où nous avons rencontré les villages d'Abeilhan, Florensac, Magalas, et Portiragnes. Nous sommes sortis vainqueurs des poules et avons été éliminés en 8<sup>ème</sup> de finale

Le challenge des plus de 65 ans s'est joué tous les mercredis du mois de mars au mois de juin dans les 11 villages du secteur dont le 26 mai à Bélarga avec 112 joueuses ou joueurs. Marie-France, Maurice, Marc, Jean-Louis, Hubert et André ont défendu les couleurs de notre village.

Le 14 juillet nous avons organisé un concours à l'occasion de la fête nationale.

Une nouvelle saison va commencer pour le Sophie Bélarganaise avec des activités aussi diverses que variées.

Trois concours départementaux auront lieu les 19 mars, 10 septembre et le challenge Didier Cadet le 12 juin précédé d'un repas auquel tous les habitants peuvent participer cordialement.

La Sophie s'engage dans le championnat de l'Hérault des clubs.

Deux lotos seront organisés les 26 décembre 2010 et 13 février 2011.

En cette fin d'année, nous devrions disposer du local attenant à la salle des fêtes. Ce nouveau lieu nous permettra d'organiser des moments conviviaux (jeux de cartes ouverts à toutes et tous les jours d'intempéries) et nous facilitera l'organisation lors de toutes nos activités.

Nous souhaitons à toute la population une très bonne année 2011.

Jean-Paul CARRIERE, Président et le Bureau

## **L'HAMEÇON INDEPENDANT (PÊCHE)**

16 janvier 2011 Loto à Bélarga

29 Janvier 2011 Candaurade à Bélarga

27 février 2011 Loto à Tressan

12 Mars 2011 ouverture de la Truite : lâcher de 100 kg de truites à Bélarga et Tressan

14 Mai 2011 Lâcher de 50 kg de truites à Bélarga avec repas

25 juin 2011 lâcher de 50 kg de truites à Tressan avec repas.

Alevinages pour la saison 2011 : 100 unités de sandres et 100 kg de gardons.

Il n'y aura pas d'augmentation des permis : Nouvelle carte : carte de pêche interfédérale (timbres majeurs et club halieutique pré-imprimés) Carte vacances valable 7 jours consécutifs (en 2010, 15 jours)

Les responsables de l'Hameçon Indépendant remercient les Maires de Bélarga et Tressan qui nous ont aidés et souhaitent à toutes et tous une bonne année.

Le Président Jean-Marie GELLIDA

## **REPAS DES SENIORS**

Le 18 décembre dernier, les séniors du village sont venus nombreux partager le traditionnel repas de fin d'année offert par la mairie. Repas qui s'est déroulé comme d'habitude dans la bonne humeur et la plus grande convivialité.

Nous avons regretté que les problèmes de santé de certains d'entre eux nous aient privés de leur présence, et nous avons eu une pensée pour eux.

A l'an prochain ... plus nombreux encore !

Monique FLORES

## **LE MOT DE MAUVAISE HUMEUR**

Chacun de nous peut constater l'état déplorable des alentours des colonnes de tri sélectif : poubelles non triées, jetées au sol, cartons, verres, etc...

Par ailleurs, ce lieu n'est pas prévu pour recevoir les « encombrants », il est donc interdit de déposer quoi que ce soit au pied des containers.

La période des fêtes étant propice aux vœux, souhaitons que chacun de nous trouve ou retrouve le sens du respect des autres et de la propreté du village.

Roberte JULIEN

## **ETAT CIVIL**

C'est avec joie que nous avons accueilli les bébés :

SANCHIZ Emilie le 04.01.2010

REYNES Lilou le 28.01.2010

CASANOVA Marley le 18.03.2010

BELLONI Mélia le 26.03.2010

GALIBERT Alexandre le 11.08.2010

JULIEN Gabriel le 05.09.2010 ;

que nous avons uni :

WHITEHEAD William et JEANNY Dominique le 06.03.2010,

CASANOVA Loïc et MENDOZA Audrey le 19.06.2010,

LESERRE Stephen et BELTRAN Maguelonne le 10.07.2010,

RENAUT Jean-Paul et GARCIA Anne-Marie le 17.07.2010,

CAIRNS Matthew et FROST Françoise le 28.08.2010

et avons appris avec tristesse les décès de :

LORENTE Antonia le 07.01.2010,

GASC Jean-Marie le 26.02.2010

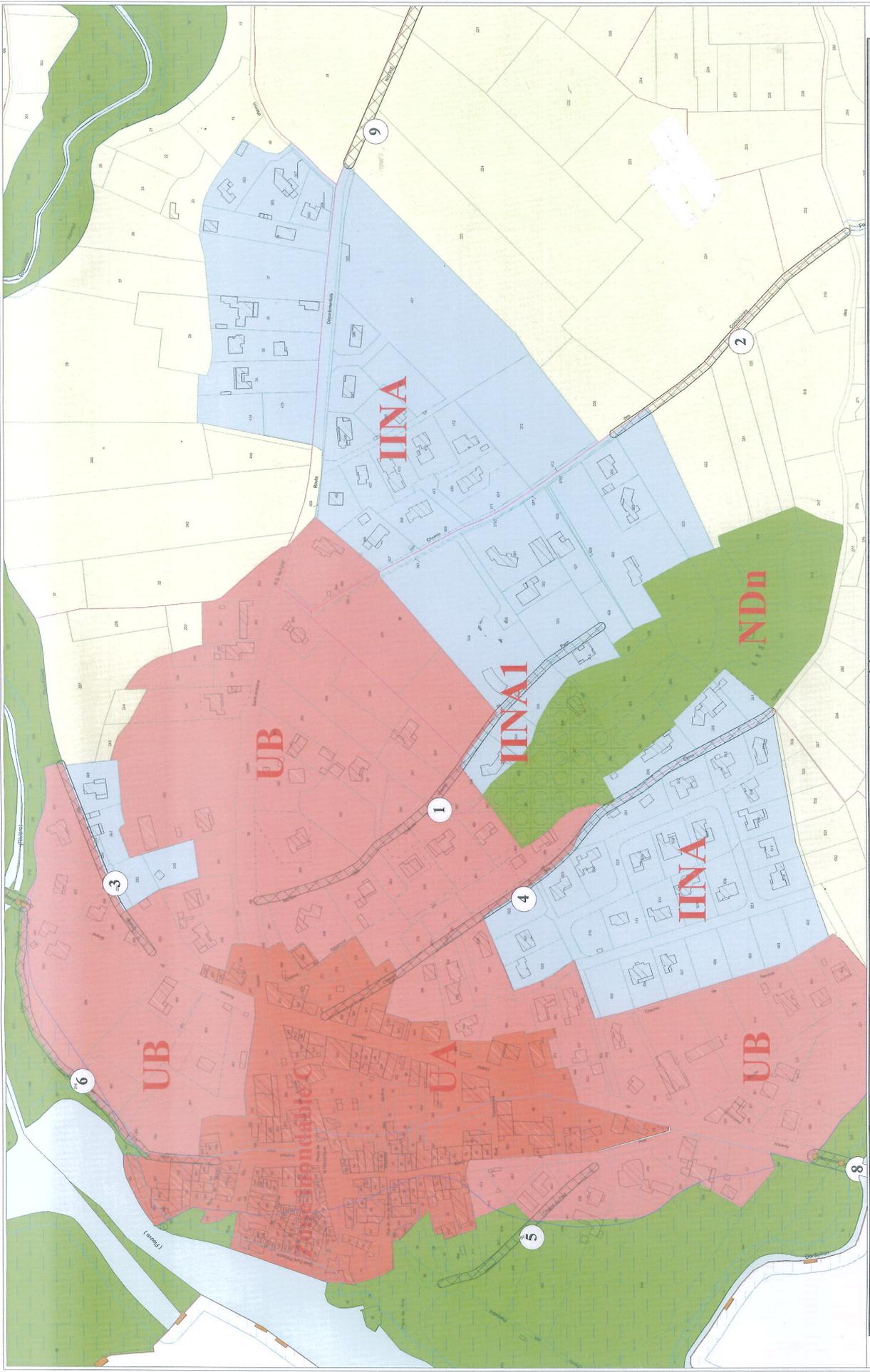
COURCOL Denis le 12.05.2010

TESSIER Marguerite le 16.08.2010



## LES ARTISANS ET COMMERÇANTS

<b>EPICERIE</b> Michel et Joséphine	04.67.25.26.70	Place de la République - 34230 BELARGA
<b>RESTAURATION</b> "Chez Mamie"	04.67.25.34.05	34 avenue du Grand chemin - 34230 BELARGA
<b>TRAITEUR</b> Vatou Traiteur	04.67.25.10.03	13 rue du Barry - 34230 BELARGA
<b>CHAMBRES D'HOTES</b> M. et Mme RIBOUX	04.67.25.36.19	Le moulin de Bélarga - 34230 BELARGA
<b>VIGNERONS PRODUCTEURS</b> Domaine de la Gineste Domaine des 4 amours	04.67.25.22.77 04.67.24.60.89	3 rue des Ecoles - 34230 BELARGA 8 route de Plaissan - 34230 BELARGA
<b>VENTE DE MIEL ET HUILE D'OLIVE DE BELARGA</b> M. CAZOTTES	04.67.25.07.40	2 rue des Ecoles - 34230 BELARGA
<b>CAVE COOPERATIVE</b> Clochers et terroirs	- 04.67.96.72.36	Route de Plaissan - 34230 PUILACHER
<b>DOMICIL' SERVICES</b> M. COMBAL David	<a href="mailto:domicilservices@aliceadsl.fr">domicilservices@aliceadsl.fr</a> 06.86.32.24.88	Multi services : bricolage, jardinage, course, taxis colis...) Lot. Les micocouliers- 3 ch. Des Cares-34230 BELARGA
<b>ELECTRICITE</b> M. FILLIETTE	04.67.25.29.31	Route de Plaissan - 34230 BELARGA
<b>MACONNERIE</b> M. CANO David M. IMOUGAR Hssain M. PARDAL José	04.67.25.32.31 04.99.57.07.18 08.75.90.06.07	Chemin des Condamines - 34230 BELARGA Lot. des Arbousiers - 34230 BELARGA 4 rue du Porche - 34230 BELARGA
<b>FERRONNERIE</b> M. FEUVRIER	04.67.24.87.16	Lot. les Micocouliers - Ch. des Cares - 34230 BELARGA
<b>PLOMBERIE</b> ANTONI'EAU	04.67.89.59.61	Lot. les Arbousiers - 34230 BELARGA
<b>PLAQUISTE</b> M. BYACHE	06.15.50.87.31	4 avenue du Télon - 34230 BELARGA
<b>STE DE NETTOYAGE</b> VINCENT ET ERIC	04.67.89.67.20	19 avenue du Grand chemin - 34230 BELARGA
<b>SELLERIE</b> M. COMBELLES	06.21.95.61.85	44 avenue du Grand chemin - 34230 BELARGA



<texte vide>



1:2500



Photos du journal : Jean-Pierre DELMUR